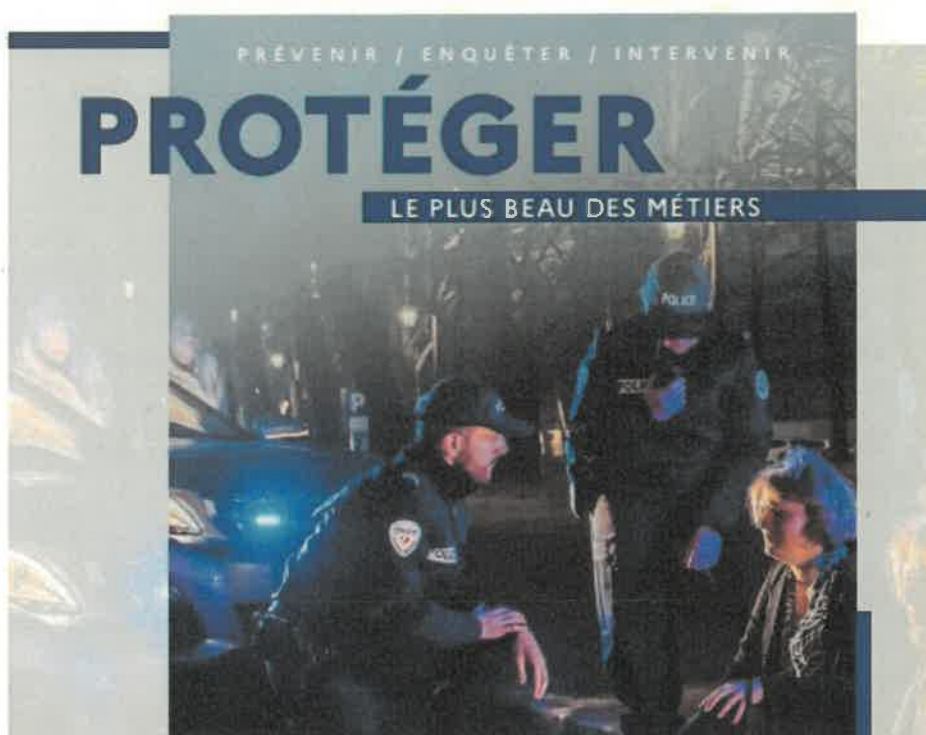




**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**POLICE
NATIONALE**



Cadet de la République de la police nationale : leur recrutement est d'actualité !

Présentation du dispositif

Ce dispositif qui relève de l'égalité des chances, répond à deux objectifs majeurs au bénéfice des cadets de la République :

➤ **Entrer dans l'emploi, au sein de la police nationale, sur des métiers de terrain** : la police nationale recrute des policiers adjoints (PA). Contractuels de droit public pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les PA sont chargés d'assister les gardiens de la paix dans l'exercice de leurs missions opérationnelles. Les cadets de la République sont formés à cet emploi et deviennent PA à l'issue de leur scolarité.

➤ **Tout en étant déjà dans l'emploi, se préparer au concours de gardien de la paix** : les gardiens de la paix sont au cœur de tous les métiers de terrain de la police nationale. Devenir gardien de la paix nécessite de passer un concours sélectif. Les cadets de la République y sont préparés efficacement. En cas de réussite, les cadets de la République pourront alors bénéficier de la continuité de l'emploi au sein de la police et connaître de multiples évolutions dans leur carrière.

Condition de recrutement

Relevant de l'égalité des chances, ce dispositif est accessible sans condition de diplôme !

Il faut être de nationalité française, âgé de 18 à 30 ans, avoir et une bonne condition physique, avoir accompli la journée défense et citoyenneté et être de bonne moralité. Les épreuves de sélection (épreuve de photo-langage, tests psychotechniques, épreuves sportives, entretien avec un jury) sont organisées dans une école nationale de police.